



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°48

DATE DE LA CONVOCATION 21/09/2020	L'an deux mille vingt Le vingt-neuf septembre à dix huit heures et quarante cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 21/09/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT. Absent représenté : Monsieur Sylvain GUICHARD (pouvoir donné à M. Alain PIGEONNIER) Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAUGER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°48 OBJET : Achat licence IV Madame ZEZUKA	Le restaurant Le Routier, seul commerçant du Bellay-en-Vexin, a fermé ses portes fin juin 2020. L'établissement a été évalué par plusieurs agences immobilières, il est maintenant en vente. La licence IV détenue par Mme ZEZUKA est à vendre. Pour rappel, une licence IV est une licence de 4 ^{ème} catégorie, dite « grande licence » ou « licence de plein exercice », elle comporte l'autorisation de vendre pour consommer sur place toutes les boissons dont la consommation à l'intérieur demeure autorisée, y compris celles du quatrième et du cinquième groupe. Une première rencontre a eu lieu début juillet pour connaître le prix envisagé si la commune se portait acquéreuse. M. Didier ZEZUKA, représentant sa mère, propriétaire de cette licence, a annoncé le prix de 8 000 euros oralement. Afin de rendre officielle cette demande, un courrier a été réclamé par la mairie. Ce courrier nous est parvenu la semaine dernière. Le prix de la Licence IV est finalement passé à 10 000 euros sans explication.



Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

L'intérêt de la commune de conserver cette licence sur son territoire est de pouvoir la louer à un éventuel commerce s'implantant sur le village, et en attendant, de la faire vivre par le biais de l'association le Foyer Rural, sous réserve que ses statuts prévoient l'exercice d'une activité commerciale et qu'un de ses membres suive une formation obligatoire.

Il est très difficile d'obtenir un prix de vente. Le prix est variable d'un département à l'autre et les prix ne sont pas réglementés (l'offre et la demande).

La commune, si l'achat est effectué, dispose de 5 ans pour la faire vivre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

Adoption à la majorité de 10 voix pour et 1 voix en abstention, pour faire une proposition d'achat de la licence IV à 8 000€ à Mme ZEZUKA.

Si la proposition n'est pas acceptée par Mme ZEZUKA, le conseil municipal à la majorité de 8 voix pour et 3 voix d'abstention autorise le Maire d'user de ses prérogatives afin de ne pas autoriser le transfert de cette licence.



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 14 octobre 2020

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT



Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

